

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**30 JUIN 2021**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Affiliation au dispositif  
départemental « pass + »**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 1er juillet 2021  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 1er juillet 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er juillet 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRIQUETTESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur FOUCHET à Monsieur PERICARD  
Monsieur BASSINE à Monsieur VENUS  
Monsieur JOUSSE à Monsieur BATTISTELLI  
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE  
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

**Secrétaire de séance :**

Monsieur ALLAIRE

**N° DE DOSSIER** : 21 D 36

**OBJET** : AFFILIATION AU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL « PASS+ »

**RAPPORTEUR** : Monsieur de BEAULAINCOURT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye perçoit les recettes de la Vie Culturelle au sein de régies de recettes pour son théâtre, ses médiathèques, son musée et son conservatoire à rayonnement départemental.

Le Département des Yvelines a entrepris d'encourager l'accès aux activités culturelles extra-scolaires auprès des collégiens et plus généralement à un public jeune, de l'entrée en classe de 6<sup>ème</sup> jusqu'à la majorité, sous la forme d'octroi d'une aide pécuniaire personnalisée d'un montant de 80,00 € portée à 100,00 € pour les élèves boursiers.

C'est ainsi une opportunité de faire connaître les services, l'offre et d'élargir la fréquentation des équipements culturels municipaux.

Le dispositif d'aide prend la forme d'un portefeuille électronique attribué individuellement dont les modalités d'accès et de financement sont organisées par le « Service Pass+ » interdépartemental (Hauts-de-Seine / Yvelines).

Les familles des Yvelines peuvent utiliser leur aide financière auprès des organismes affiliés, sans critère géographique.

L'affiliation des régies de recettes permet d'adhérer au dispositif et d'accepter comme moyen de paiement les transactions à partir du « Pass+ » des collégiens. Cette affiliation gratuite doit faciliter l'accès des collégiens aux activités proposées.

La nouveauté de ce dispositif de financement des activités culturelles requiert l'intégration d'un nouveau mode de paiement au sein des régies de recettes de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affiliation des différentes régies de recettes de la Ville au dispositif « Pass+ », ce qui permettra d'ouvrir ce nouveau mode de règlement aux usagers de la Ville.

## DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

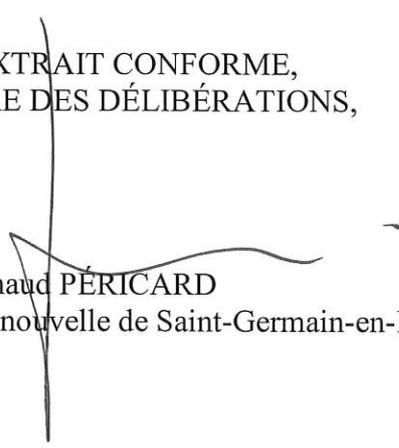
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'affiliation des différentes régies de recettes de la Ville au dispositif « Pass+ » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*